

REFLETS DE LA COMTÉ

Journal de l' Association de Défense et de Valorisation de l'Environnement et du Patrimoine

EDITO

L'ADVEP a été créée en 1998... ce qui signifie que nous fêtons en 2023 ses 25 ans. Certes, ce n'est pas un âge canonique mais pour une association, ce n'est déjà pas si mal et cela implique souvent de trouver un second souffle.

Au cours de toutes ces années, nous avons mené différents combats, avec plus ou moins de succès. Le premier, à l'origine de la création de l'ADVEP, a été la bataille pour la sauvegarde et l'ouverture au public des bois de la Comté, en partenariat avec l'ABC (Association pour les Bois de la Comté) alors à la manœuvre. C'est assurément notre plus gros succès aboutissant à l'achat d'une partie des bois par le Département, la création de l'ENS (Espace Naturel Sensible), la construction de la maison ENS et l'implantation de l'arboretum.

Le second, lors de la création de la zone artisanale des meules, a été une tentative de sauvegarde et de mise en valeur des vestiges archéologiques concernant la production de meules (restes d'extraction, découverte d'un abri de carriers, ...). Malheureusement, tout a été recouvert après les fouilles préventives.

Au menu également, découverte et recensement de petit patrimoine (murs à abeilles par exemple), expositions (vigne, apiculture) et conférences (l'eau, bien public,...).

Par la suite, l'ADVEP a beaucoup développé le volet éducation à l'environnement auprès des scolaires. Arrêtons là cette mini rétrospective.

Et puis sont arrivés les prévisions des scientifiques que peu croyaient et qui se vérifient chaque jour davantage : le changement climatique, la chute de la biodiversité. 2022 a été une année exceptionnelle pour tous ces sujets, nous plaçant tous face aux défis à relever pour sauver une planète en péril.

Que peut faire L'ADVEP ? Continuer à alerter pour chaque atteinte à l'environnement que nous découvrons, continuer à éduquer et sensibiliser encore et encore.

Ce journal périodique se veut être un élément d'information et de sensibilisation. Le dossier sur l'eau qu'il contient voudrait vous inciter à une prise de conscience face aux dérives de notre monde qui place toujours le profit à court terme avant toutes autres considérations.

Symboliquement pour cet anniversaire, nous avons décidé de baptiser notre journal « Reflets de la Comté ».

Alors, si vous êtes convaincus du bien fondé de notre démarche, comme nous le sommes depuis ces 25 années, rejoignez nous.

Bon anniversaire à l'ADVEP.

Marc Bonhomme



LE BEL ÉTÉ DE L'ADVEP

Cet été, l'Association de Développement et de Valorisation de l'Environnement et du Patrimoine était en pleine ébullition. Les deux salles d'exposition attenantes au local, l'une destinée à l'atelier apiculture, l'autre, au travail de la vigne, ont été réactualisées et habillées de frais. Les bénévoles de l'association se sont organisés pour accueillir à tour de rôle les personnes intéressées par les deux expositions, en juillet et en août, chaque mercredi après-midi : les adhérents et leur famille ou des visiteurs de passage, une centaine au total, ont laissé leur ressenti sur le livre d'or. Une visite particulière a été réservée le 22 septembre pour le club des aînés, venus en voisins.

Cela venait en plus de l'activité des ateliers, notamment la surveillance des trois ruches avant la récolte du miel au rucher du Paradis; l'extraction a commencé le 31 août en matinée en présence des enfants de la crèche « Le Petit Prince », une dizaine choisie parmi les plus grands, avec

leurs accompagnateurs. Nicole avait acheté une petite peluche de « Maya l'abeille », qui a su trouver les mots propres à capter l'attention des petits, ravis ensuite de pouvoir goûter le miel d'une belle couleur orangée, assez sombre cette année (cela dépend des fleurs qui ont été butinées)... Le reste de l'extraction a suivi l'après-midi, 9 kilos en tout, cela correspond à la récolte de l'année dernière. Pendant ce temps, les vigneux préparaient la vendange !

La tonte de l'herbe entre les rangs a été effectuée plusieurs fois au cours de l'été. Gilbert ne ménageait pas sa peine en passant la tondeuse, et les rotatifs d'Axel et de Patrice faisaient le reste ! Dans la nouvelle vigne récemment plantée, Marie-Claire, Elisabeth et Daniel, piochaient activement sous les pieds des ceps pour ameublir la terre et permettre une meilleure pénétration de l'eau de pluie. Des filets et des grillages ont été posés début août pour protéger le raisin des attaques des oiseaux et d'un prédateur plus envahis-

sant, le blaireau gourmand. Le raisin prenait des couleurs sous le regard attentif de Jean-Michel et enfin, le 15 septembre, arriva le joli temps des vendanges !

Tout était prêt, les vigneux étaient venus tôt le matin pour enlever les grillages et les filets, Jean-Marie avait apporté le pressoir. Les enfants des moyennes et grandes sections de l'école maternelle de Vic le Comte sont arrivés, une partie le matin, l'autre l'après-midi, pour participer à la fête. Les bacholles étaient alignées sur le bord de la route. Les voilà, avec leurs maîtresses et quelques mamans ; on les a installés par petits groupes sous la responsabilité d'un adulte pour couper le raisin, équipés de sécateurs ou de vendangettes. Olivier passait avec la « berthe » qui se remplissait peu à peu. Il vidait les raisins dans des bacholles, et les enfants commençaient à fouler les grappes avec un gros pilon en bois. La vendange fut ensuite passée au fouloir mécanique puis écrasée dans le pressoir. Emile Sanchis interpréta sa chanson sur la vigne du Paradis puis les petits ne se firent pas prier pour déguster le jus sucré, certains se faufilaient même pour en reprendre.

Cette vigne ne produit pas de vin. Elle est un espace choyé et entretenu pour transmettre aux plus jeunes la culture viticole vicomtoise, ainsi que des valeurs de respect de l'environnement, fidèles aux principes de l'association. Parmi ses choix, il y a aussi la transmission et la valorisation du patrimoine.



Jean-Michel, Annie, Elisabeth et Marie-Claire ont élaboré un livret documenté et imagé sur la « Vigne du Paradis », en hommage à José Aresté qui a créé la vigne ; son fils l'a confiée aux bénévoles de l'ADVEP, il y a une dizaine d'années, pour la faire fructifier. Dès la fin de la vendange, tout a été nettoyé et transporté au Chai pour exposer, le samedi 17 septembre, les principaux outils nécessaires à l'entretien de la vigne ; cette exposition a été mise en place par l'association et par la ville de Vic le Comte, pour célébrer les Journées européennes du Patrimoine.

Autre manifestation conjointe, mise en place avec Mond'Arverne Tourisme cette fois-ci : ce fut la visite mystère du 20 août. Jacques était aux commandes pour présenter aux curieux les différentes fontaines et même un lavoir, lors d'une visite guidée bien préparée et menée de pied ferme dans l'enceinte du centre-ville. Belle expérience à renouveler !

Marie-Claire Ricard

PORTRAITS : JEAN-MICHEL ET ANNIE

Jean-Michel, amical et convivial ainsi que son épouse Annie, heureux propriétaires du pigeonnier, nous accueillent dans leur maison avec gentillesse. La grandeur des sentiments.



Annie s'inspire du cadre pastoral pour peindre ses émotions sur ses nombreuses toiles. Leur maison surplombe la vigne. Jean-Michel est un bon maître pour nous transmettre son savoir sur les différentes étapes de la vigne. Un couple auvergnat attachant, bien ancré dans son terroir.

Le ciel s'aquarelle au gré des saisons, au soleil couchant, donnant des couleurs cuivrées à la vigne et au pigeonnier en arkose.

Gilbert Boudoussier

RUISSEAU DE PIGNOLS EN DANGER sur la commune de Vic le Comte

Sous prétexte de rétablir la continuité écologique du ruisseau de Pignols, à l'aplomb du pont de la Malotière à Enval, le Conseil Départemental a engagé des travaux de réaménagement du cours d'eau.

Ces travaux, réalisés début septembre 2021 pour un coût de plus de 80 000€, ont consisté en la création d'une succession de bassins pour compenser le dénivelé entre le déversoir sous pont et le niveau de la rivière.

L'objectif était de manière affichée par le Maître d'ouvrage : « le rétablissement de la libre circulation piscicole et sédimentaire tout en intégrant les usages en enjeux du site ».



Ruisseau de Pignols, le 6 janvier 2023

Ces travaux ont conduit malheureusement, dès le 18 mai 2022, à l'assèchement de plusieurs bassins, provoqué par l'infiltration des eaux de ruissellement du cours d'eau. Constat a été fait de la présence d'importantes cavités souterraines, créées lors du comblement grossier du lit du ruisseau par d'imposants blocs de pierre.

Cette rupture de la continuité hydrologique perdure depuis huit mois. A ce jour, le tronçon asséché n'est plus qu'un tas de cailloux : pas d'eau, pas de biodiversité, pas de poissons... plus de pêcheurs.

Les services départementaux tardent à apporter une solution, comme pourrait l'être un rechargement en graves fines du lit de la rivière. Les services de l'Etat, la DDT 63 et sa police de l'eau, tardent à décider d'une réaction appropriée, face à cette atteinte évidente à l'environnement.

Une question se pose : faut-il vraiment continuer à envisager un aménagement global du ruisseau de Pignols, si le cours du ruisseau reste interrompu durablement au niveau du pont de la Malotière ?

Patrice Denis

CONSTRUIRE DES « BASSINES » POUR LUTTER CONTRE LA SÉCHERESSE : une proposition inefficace, non durable et contraire à l'intérêt général

Non seulement les ministres de l'agriculture qui se succèdent laissent libre cours à la contamination chimique de notre environnement naturel et humain, ainsi qu'à la stérilisation des sols, mais ils veulent maintenant modifier artificiellement l'hydrologie de nos territoires, dans l'ignorance totale des règles qui régissent le cycle de l'eau.



Ainsi, le ministère de l'agriculture a annoncé la création de très nombreuses bassines, prétextant que les précipitations qui surviennent en automne et en hiver sont inutiles et perdues, et donc qu'il faut les stocker. La pluie et la neige qui tombent en automne/hiver ne sont pas inutiles et perdues. Bien au contraire, l'eau, qui s'infiltré et réalimente les nappes dans le sous-sol, est beaucoup plus utile pour l'ensemble des utilisateurs et notamment, pour les agriculteurs, que l'eau stockée dans des bassines qui ne servira qu'à irriguer les cultures, majoritairement du maïs, de quelques grandes exploitations intensives et polluantes et donc une part infime des terres agricoles.

I – Les principales raisons pour lesquelles les bassines ne sont pas la solution

La création de « bassines » consiste à creuser artificiellement dans le sol des trous, d'une surface pouvant aller jusqu'à plusieurs dizaines d'hectares, et à les remplir en pompant l'eau dans les nappes souterraines ou dans les rivières.

Alors que les réserves d'eau souterraine ne sont pas sujettes à l'évaporation, les retenues d'eau superficielles subissent une très forte évaporation en période estivale et conduisent à une perte importante de la ressource en eau. Différentes études (Friedrich 2018) montrent que les pertes par évaporation sur les lacs de l'ouest américain peuvent

aller de 20 à 60 % des flux entrants !

En outre, l'eau d'origine sous-terrainne, qui est remontée en surface dans les bassines, est exposée au rayonnement solaire et subit une forte augmentation de sa température. Il s'ensuit un développement excessif des communautés microbiennes, notamment de cyanobactéries potentiellement toxiques, qui détruisent la qualité de la ressource et peuvent la rendre inutilisable. Ajoutons, qu'après irrigation des cultures intensives, une partie de l'eau non utilisée par les plantes retourne dans les cours d'eau ou dans les nappes profondes chargées de différents polluants (engrais et pesticides).

C'est donc une hérésie totale de faire passer en surface la ressource en eau sous-terrainne, qui assure une humidification généralisée des sols très efficace, pour en perdre une part très importante par évaporation et détruire sa qualité.

La construction de ces bassines va donc aggraver, à terme, la vulnérabilité de l'agriculture vis-à-vis de la ressource en eau en empêchant la transition vers une agriculture résiliente, responsable et économe en eau. C'est donc une fuite en avant irresponsable qui n'assure pas l'avenir de l'agriculture.

II – Ce qui est souhaitable de faire

Il faut retenir le plus possible l'eau sur nos territoires, non pas en créant des « bassines », mais **en favorisant son infiltration dans les sols et donc en limitant au maximum son ruissellement et son évaporation. C'est la seule gestion responsable des ressources en eau, au bénéfice de l'ensemble des agriculteurs et des autres utilisateurs.** Pour cela, de nombreuses modifications doivent être apportées au niveau de la gestion de l'espace et des pratiques agricoles. Tout d'abord, il faut limiter au maximum l'imperméabilisation des sols, notamment par les bétonnages et les bitumages inutiles.

Au niveau des pratiques agricoles, il est nécessaire :

- d'arrêter le drainage des zones humides qui conduit à une évacuation rapide des eaux vers l'aval sans aucun bénéfice pour les sols. Seuls les écoulements lents dans des fossés à très faible pente peuvent bénéficier aux sols et à la végétation,
- de limiter l'utilisation d'engins agricoles monstrueux qui tassent et imperméabilisent les sols de façon irréversible,
- de ne pas travailler les terres dans le sens de la pente, ce qui a pour conséquence de favoriser le ruissellement et le lessivage des terres, etc.

En revanche, il est urgent :

- de replanter des arbres et des haies et donc développer l'agroécologie et l'agroforesterie de toute urgence,
- de privilégier les variétés végétales et les races animales adaptées aux conditions environnementales locales,
- de ne plus avoir de sols nus en hiver, par l'installation de cultures intermédiaires,
- de substituer à la fertilisation chimique une fertilisation organique,
- de reconstituer des sols vivants avec une microfaune qui aère le sol et permet le stockage de l'eau, etc.

Christian Amblard

Directeur de Recherche honoraire au CNRS

POLLUTION DE L'EAU DU ROBINET

Chacun sait désormais que les insecticides, fongicides, herbicides fournis par l'agrochimie et très largement utilisés en agriculture industrielle sont des matières toxiques susceptibles de provoquer des pollutions graves des sols, des rivières et des nappes phréatiques. C'est pourquoi, les captages de l'eau de consommation se situent dans des zones en principe protégées et que ces eaux sont analysées afin d'en contrôler le contenu en certains éléments toxiques pour la santé humaine (les nitrates par exemple) et le contenu bactériologique.

Comme dans les analyses on ne trouve en général que ce que l'on cherche, c'est l'ARS (Agence Régionale de Santé) qui définit la liste des composants à rechercher, résidus de médicaments, métaux lourds, pesticides, etc. Une liste de composants dits « pertinents ». Certains pesticides font partie de la liste mais plus rarement leurs métabolites, c'est-à-dire les molécules obtenues suite à leur métabolisation* dans le sol par exemple.



Une enquête du journal Le Monde et de France 2 a révélé que, en 2021, 20% environ de la population consommait une eau du robinet dépassant les seuils pour 2 métabolites d'un herbicide largement utilisé dans les zones de grandes cultures céréalières (Haut de France, Bretagne, ...). Cet herbicide est le S-métolachlore qui est transformé en ESA métolachlore et NOA métolachlore. L'ESA métolachlore serait responsable de 51% des cas de non-conformité (contre 5,9% en 2020) et cela concernait environ 1,6 million de personnes. Le seuil était fixé à 0,1 µg/litre.

Quelle fut la réponse apportée à ce problème ? Interdire ce produit ? Prendre des mesures pour empêcher la pollution des nappes ? Trouver une méthode pour éliminer ces polluants de l'eau du robinet ?

Et bien rien de tout cela ! La solution de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) le 30 septembre 2022, est de considérer ces métabolites comme non-pertinents et de relever le seuil autorisé de 0,1 à 0,9 µg/litre, c'est-à-dire 9 fois plus.

Sur quoi se base l'ANSES pour définir ce qui est pertinent ? Sur des données de génotoxicité quand elles existent. Si elles n'existent pas, le métabolite est défini comme pertinent. C'est ce qui justifiait le précédent classement pour l'ESA métolachlore. Mais l'ANSES dit que de nouvelles données fournies par Syngenta (multinationale des semences et des produits phytosanitaires) ont levé le doute !

Autres critères : la cancérogénicité, la reprotoxicité (toxicité pour la reproduction) et le potentiel de perturbateur endocrinien. Mais là, l'absence de données n'entraîne pas un classement en pertinent même si l'Agence européenne des produits chimiques classe le S-métolachlore (l'herbicide) comme étant suspecté cancérigène. De plus, ce seuil de 0,9µg/l, c'est pour l'eau fournie au robinet. Mais sur l'eau brute, c'est-à-dire l'eau prise au niveau des nappes ou des rivières, le seuil est de 2 µg/litre.

Ainsi une bonne proportion (97%) des eaux non-conformes redeviennent conformes et il n'y a plus de problème, le business peut continuer tranquillement ! Si vous voulez en savoir plus, je vous conseille de regarder, entre autre, le site internet de Générations Futures.

* Métabolisation : résultat de la transformation par un organisme vivant

Marc Bonhomme Dessin : Mireille Cugnet

VIC-LE-COMTE, DES FONTAINES ET DES HOMMES

Patrimoine caché et pourtant élément essentiel de l'histoire locale, les fontaines. La plupart sont alimentées par les captages de Bourbouloux situés à l'orée de la forêt de la Comté, au dessus du village de Langlade et ce depuis le début du 18ème siècle.

Ces captages, comme les autres adductions d'eau de Vic le Comte, sont gérés actuellement par le SIVOM d'Issoire (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples). Les différentes sources de Bourbouloux ont été soigneusement entretenues et développées et elles ont fait de Vic une des premières communes du département à bénéficier de l'eau courante dans les années 30.

A noter en 1924 une étude du célèbre géologue Philippe

Glangeaud (son buste se trouve au jardin Lecoq à Clermont) sur l'amélioration de ces captages de Bourbouloux et la création de nouveaux captages à partir de sources du même secteur.

Ces sources alimentaient dans le bourg de Vic de nombreuses fontaines, certaines ont disparu, d'autres sont fermées, nous verrons ici les principales.

Fontaine de la place du vieux marché (marché au beurre)

C'est la plus ancienne de Vic, elle date de 1722.

"Construite sous l'autorité de Dominique Montaigne gouverneur des Eaux et Forêts de l'époque. Pour satisfaire le duc

de Bouillon alors comte d'Auvergne, il voulu donner à cette fontaine un aspect monumental. Il rédigea un cahier des charges très précis et confia les travaux à Michel et Benoit Charpinet, architectes à Volvic. Il fit graver sur la margelle une inscription latine :



"L'eau sans le vin tortille. L'excès de vin fait qu'on vacille. Alors pour que l'on soit bien. Il faut que l'eau tempère le vin".

D'après le site officiel de la commune de Vic : <http://www.vic-le-comte.fr/> découvrir Vic, son histoire.

Fontaine des Rampeaux.

Située boulevard André Boste, autrefois appelé boulevard des Rampeaux du nom de l'ancien jeu de quilles qui était pratiqué sur ce large boulevard.

Deux dates figurent sur cette fontaine:

1822, année de sa construction, cette fontaine "a été offerte" par François Tixier-Arnaud qui était un notable de Vic. L'un de ses fils, Amable André Tixier de Brolac, avocat, sera maire de Vic le Comte de 1866 à 1870. La propriété de cette famille se trouvait au centre de Vic, rue de la Thioule (voir la plaque sur la maison) et englobait l'ex Poste et le Crédit Agricole (propriété dite autrefois "maison d'Helly").

1910 Cette fontaine jouxtant la maison qui s'était construite quelques années auparavant se trouvait alors au centre de sa façade avec pour les nombreux utilisateurs vue sur l'intérieur de la maison. A la demande des propriétaires (famille Blanchon), elle sera déplacée dans le coin gauche de cette façade.



La construction attenante à cette fontaine comprend un réservoir (un "château d'eau") et un répartiteur vers les autres fontaines.

La conduite d'alimentation en provenance du "secret de Bourbouloux", intermédiaire entre le captage et la distribution, passe sous les maisons dans ce secteur Est de Vic.

Fontaine boulevard du jeu de Paume.

Sa construction date de 1875, en remplacement d'une précédente fontaine (qui figure sur le cadastre de 1830), le maire de Vic était alors Jean-Baptiste Guyot-Lavaline, fils d'un notaire de Vic le Comte. Nommé maire en 1866 (par le préfet), successeur de son père à cette fonction, il est révoqué par le pouvoir impérial et à sa place est nommé Amable Tixier de Brolac (fils du donateur de la fontaine des Rampeaux). Jean-Baptiste Guyot-Lavaline sera réintégré maire en 1870 par la République en remplacement d'Amable Tixier de Brolac. Vice président du Conseil général il sera élu sénateur de 1879 à 1900, inscrit au groupe de la gauche républicaine.



En 1876, cette fontaine est surmontée d'une statue représentant une allégorie de l'été.

Celle-ci est l'œuvre du sculpteur Mathurin Moreau qui fut particulièrement prolifique. Concernant les sculptures ornant des fontaines, on retrouve ses œuvres en Argentine (Mendoza, Buenos Aires), aux Etats Unis (Boston), au Canada, en Espagne, en Italie et dans bien d'autres parties du monde.

De cette sculpture, allégorie de l'été, furent coulés de nombreux exemplaires. On en retrouve un peu partout en France, notamment en Languedoc (Cruzy, Connaux, ...), elle symbolise le travail des champs, comme le fera plus tard (1938) le fronton de la salle du Jeu de paume. Concernant cette salle du Jeu de paume, à noter que lors de sa rénovation dans les années 1980, 4 peintures symbolisant les 4 saisons ont été occultées, il faut espérer que l'on pourra les retrouver (?). Cet ensemble constituait sur cette place une belle unité symbolique, trésor caché ...

Mathurin Moreau fut en parallèle maire du 19ème arrondissement de Paris de 1879 à sa mort en 1912 et avec Guyot-Lavaline, ils semblent être du même bord politique... remarque très personnelle...

Guyot-Lavaline possédait à Vic une vaste propriété délimitée actuellement par le haut de la rue de Beauvat et le boulevard Guyot-Lavaline; c'était le quartier des Farges, (à l'origine, des forgerons), "Le Champ Fargeau" désignait l'ensemble de cette propriété.

On retrouve dans le parc de cette propriété (actuellement propriété Patot) un **bassin** alimenté par les captages de Bourbouloux, reste des aménagements de Guyot-Lavaline (?). De cette propriété, le réseau, provenant donc de Bourbouloux, alimente également **la fontaine du boulevard de Beussat**, dont le trop plein s'évacue dans un jardin derrière le mur.

Fontaine place de la Molière.

Elle se trouvait à l'origine à l'angle du boulevard André Boste et de la rue de la porte Robin, en face de la pharmacie et était alimentée elle aussi par les captages de Bour-

bouloux. Elle a été transférée place de la Molière lors de la création du premier terrain de camping de Vic sur cette place (probablement dans les années 60 ?). C'était le point d'eau de ce camping avec un lavoir, des WC et une douche. Ce point d'eau est actuellement fermé et les installations sont murées.



Fontaine de la rue Marc Antoine Bargoin (route de Billom).

Exemple de fontaine fermée et transformée en bac à fleurs, dommage...

C'était, comme d'autres fontaines aujourd'hui disparues, un ensemble fontaine, lavoir (et ici un WC) qui était alimenté aussi par les captages de Bourbouloux.



Quelques autres fontaines, alimentées par des sources, dans le bourg de Vic.

Rue du Clos, un puits avec système d'extraction et un lavoir qui a servi jusque dans les années 80 aux agriculteurs du quartier à garder le lait au frais après la traite en attendant le laitier.

Fontaine Saint Pierre, dans l'impasse à droite en descendant le Pontel (escalier), semble tarie (?) mais elle mériterait d'être rénovée.

Fontaine Veneyras, au bas de la rue de la Chaussade, à semi-enterrée, elle coule actuellement très peu.

Conclusion : Pour l'histoire de ce "petit patrimoine" plus ou moins caché que constituent les fontaines, il reste beaucoup à faire...

Sources utilisées pour cette présentation.

Internet s'avère un outil particulièrement riche et commode pour avoir accès aux sources historiques "en ligne" mais l'autre apport essentiel est le vécu et le souvenir des Vicomtois et là la source est loin d'être tarie !

- Différentes personnes de Vic : Mme Gibelin (fontaine des Rampeaux), Françoise Mire, Myreille Bujette, Raymond Bourdillon, Jean Claude Georges (ancien garde champêtre).

- Ces sources sont accessibles sur le site « advepdelacomte.com ».

Jacques Pajot

EAUX DE VOLVIC ET DANONE

L'état, en autorisant des prélèvements trop importants (donc une surexploitation des ressources) et le groupe Danone, propriétaire des eaux de Volvic, sont-ils responsables de la baisse du débit des « sources du dragon » à Saint-Genès-l'Enfant ? C'est en effet là que les eaux souterraines de Volvic jaillissent en surface.

Le tribunal administratif devra répondre à cette question à la suite de la plainte de M. Édouard de Féligonde, propriétaire d'une pisciculture, qui a vu le débit de la source qui alimentait ses bassins passer de 470 litres par seconde en 1927 à 0 pendant l'été 2017. A tel point que la pisciculture a cessé son activité en 2018.

Le tribunal administratif a demandé de nouvelles expertises géologiques et hydrologiques et, dans un second temps, une expertise économique afin d'estimer le préjudice subi par le plaignant avant de rendre son verdict.

L'article de Reporterre du 25 mai 2022 indique :

Pour Edouard de Feligonde, le responsable est tout indiqué : « *Le débit de ma source a été divisé par dix. Dans le même temps, les prélèvements de Danone n'ont fait qu'augmenter.* » En 1965, la Société des eaux de Volvic puisait 15,6 litres par seconde. Depuis 2014, l'entreprise, rachetée par Danone, est autorisée par l'État à pomper 88,6 litres par seconde, soit 2,7 millions de mètres cubes par an.

Le groupe agroalimentaire assure limiter ses prélèvements — [2,33 millions de mètres cubes en 2020](#) —, et économiser l'eau au maximum. « *Nous avons investi 25 millions d'euros pour réduire notre consommation de 350 millions de litres*, dit à Reporterre le service presse du groupe. *Volvic prend le sujet avec beaucoup d'attention.* ».

Evidemment, cette réponse ne satisfait pas Édouard de Féligonde ni le collectif « Eau bien commun 63 ». Tant que la société des eaux de Volvic ne dépasse pas la limite annuelle de 2,7 millions de mètres cubes, elle peut

pomper autant qu'elle veut en été, d'autant que la demande augmente à cette période plus chaude. En délivrant une telle autorisation annuelle, le préfet et donc l'Etat serait responsable du tarissement de la source.

Pour l'État, le coupable est le changement climatique. Toujours selon l'article de Reporterre, le préfet déclarait devant les députés en 2021 : « *Les conditions environnementales, et notamment la sécheresse, ont conduit à une baisse de la recharge de l'aquifère sans qu'elle puisse être imputée à notre sens aux prélèvements réalisés en aval par la Société des eaux de Volvic* ».

Donc pour le préfet, il pleut moins, les nappes phréatiques se rechargent moins bien mais on peut continuer sans problèmes à prélever toujours autant ! Le collectif plaide au contraire pour « *un usage de l'eau vraiment partagé. Mais il faut aller au tribunal pour espérer se faire entendre* ».

Suite à la mobilisation des citoyens, le directeur du groupe des eaux de Volvic et le préfet du Puy-de-Dôme

ont signé un « plan d'utilisation rationnelle de l'eau ». Le groupe s'est engagé à prélever 10 % d'eau en moins sur l'année, avec une attention particulière en cas de sécheresse.

La décision du tribunal de Clermont-Ferrand est donc très attendue. M. Campos-Hugueney du collectif « Eau bien commun 63 » espère pour sa part qu'elle permettra d'ouvrir le débat sur l'avenir de l'eau sur le territoire. Selon lui, « *Avec l'eau de Volvic, on pourrait remettre en culture 3 600 hectares de terres, qui étaient jadis couvertes de potagers et de vergers. Plutôt que de profiter aux multinationales, cette eau pourrait permettre de créer des emplois paysans et de soutenir notre résilience alimentaire* ».

Ces informations sont extraites du site : <https://reporterre.net/A-Volvic-la-justice-s-interroge-sur-les-prelevements-d-eau-de-Danone>.

Marc Bonhomme

Solution Fontaines : A2 B1 C4 D3 E5 F4 G1

SECRETS D'ABEILLES



Les abeilles durant l'hiver

Dans les ruches, les abeilles se renouvellent tout au long de l'année. Il existe 2 sortes d'abeilles : les abeilles d'été qui ont une vie assez courte d'environ 5 semaines mais très active elles engrangent le stock de nourriture nécessaire pour passer l'hiver et les abeilles d'hiver qui naissent à l'automne vivent pendant toute la période d'hivernage soit entre 5 et 6 mois.

Le nombre d'individus passe de 50.000 à moins de 20.000 au cœur de l'hiver. En effet, la reine ne pond plus et les ouvrières les plus âgées disparaissent. De plus, les mâles qui ne servent plus à rien (pas de reproduction l'hiver) sont expulsés ou tués.

La colonie confrontée au froid se replie sur elle-même en se rapprochant des réserves de nourriture dans la ruche. Elle forme la « **grappe de survie** » autour de la reine. La colonie vit au ralenti et consacre son énergie à réguler sa température. Les abeilles émettent de la chaleur en contractant leurs muscles thoraciques et la température peut monter jusqu'à plus de 20°C au centre de la grappe. De plus, elles effectuent un **mouvement de rotation** de l'extérieur vers l'intérieur qui amène les abeilles de la périphérie au centre et vice-versa comme les manchots empereurs.

Cependant, l'apiculteur peut **optimiser les chances de survie de la colonie**. Avant l'hiver, il devra vérifier la présence en quantité suffisante de **nourriture** et compléter si besoin avec des pains de sucre « candi ». De plus, il devra s'assurer du **bon état de la ruche** (étanchéité et bonne aération). L'humidité est l'ennemi de la ruche (cause de maladies). Pendant l'hiver, il lui faudra vérifier la **santé de la ruche** à intervalles réguliers mais sans déranger la colonie. Si la grappe est déstructurée, les abeilles seront vouées à une mort certaine. Il faut pour une ruche une vingtaine de kilos de miel pour survivre tout l'hiver

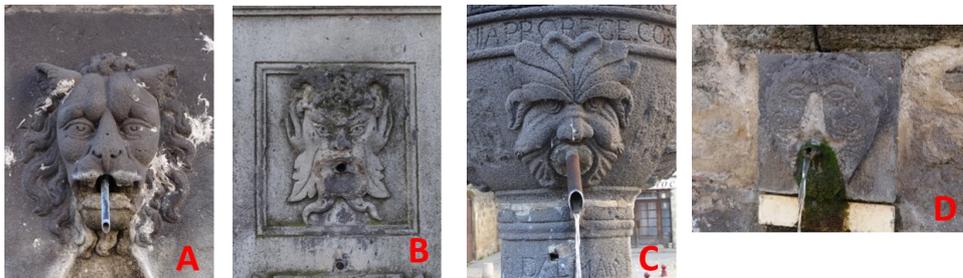
Au printemps, à la fin de l'hivernage, les abeilles d'hiver deviennent nourrices et butineuses. Elles s'organisent alors pour permettre la naissance des premières générations d'abeilles d'été et ainsi assurer leur succession.

Dominique Philippe



A CHAQUE DÉTAIL SA FONTAINE

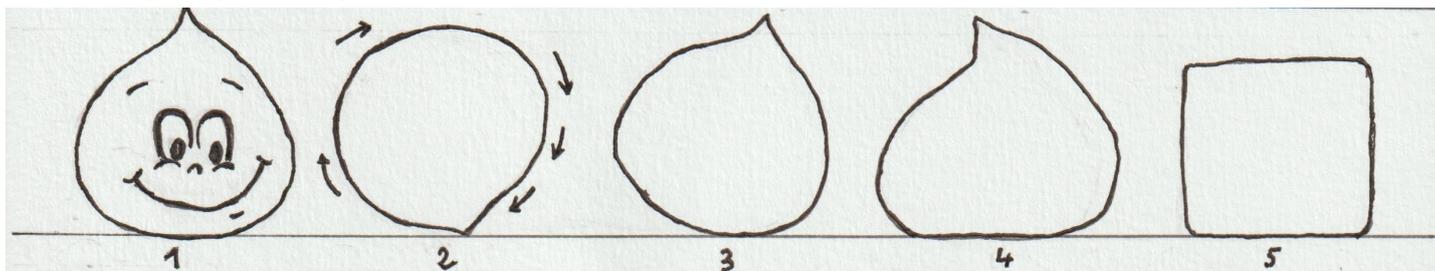
Promène toi dans le bourg de Vic-le-Comte pour associer détail et fontaine .
Attention, à un numéro peut correspondre plusieurs lettres.



- 1 - Fontaine de la Molière
- 2 - Fontaine du Jeu de Paume
- 3 - Fontaine de Beussat
- 4 - Fontaine du Marché au Beurre
- 5 - Fontaine des Rampeaux

DRÔLES DE GOUTTELETTES

A tes crayons pour compléter et colorier



1 Toujours joyeuse **2** Spécialiste des roulades **3** Parfois triste **4** Souvent en colère **5** Adore se déguiser

Mireille Cugnet et Nicole Saulas

Quiz :

1) L'ADVEP fêtera en 2023 :

- A - ses 20 ans
- B - ses 25 ans
- C - ses 30 ans

2) La fontaine la plus ancienne de Vic est :

- A - Celle des Rampeaux
- B - Celle du Marché au beurre
- C - Celle du Jeu de Paume

3) Les Rampeaux étaient autrefois :

- A - Un jeu de boules
- B - Un jeu de billes
- C - Un jeu de quilles

4) La statue de Mathurin Moreau sur la fontaine du Jeu de Paume représente une allégorie :

- A - du printemps
- B - de l'été
- C - de l'automne
- D - de l'hiver

5) La fontaine de la Molière était à l'origine en face de :

- A - la Mairie
- B - la Boulangerie
- C - la Pharmacie

Tu trouveras facilement les réponses qui te manquent dans les pages précédentes !

Contact ADVEP : Marc Bonhomme, président tél. 04 73 69 24 44 @: advepdelaconte@gmail.com

BULLETIN D'ADHESION Cotisation à partir de 10€

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Tél : Courriel :

Envoyer à : ADVEP Trésorerie,
 Michel Lonjon, 253 boulevard du Comté - Longues 63270 Vic-le-Comte
 ou Dominique Philippe, 101 rue Antoine Fabre 63270 Vic-le-Comte